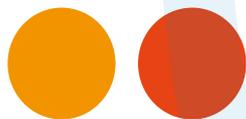


**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

**Du 24 juin 2021**

Le mardi 24 juin 2021 à 9 heures en WEBCONFERENCE  
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	ROOS	Christophe	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	A
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	Procuration à L.CASSIN
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	P
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	A
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	Procuration à E.JANKY
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	A
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	P
	HARDY-DESSOURCES	Marie-Dominique	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	A
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A

	<b>MORINIERE</b>	Max	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
<b>Invités de droit</b>	<b>GANGLOFF-ZIEGLER</b>	Christine	Rectrice	971	<b>REPRESENTE PAR N.CRAIPEAU</b>
	<b>JAN</b>	Pascal	Recteur	972	<b>REPRESENTE PAR M.VIALLET</b>
	<b>HANOT</b>	Boris	Directeur Général Adjoint des Services	Administration générale	<b>P</b>
	<b>CYRILLE</b>	Catherine	Agent Comptable	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration générale	<b>P</b>
	<b>GALL</b>	Doriane	Contrôle de Gestion	Administration générale	<b>A</b>
	<b>BERTO GAL</b>	Gladys	Adjointe DRH	Administration générale	<b>P</b>
	<b>LÂM</b>	Ségolène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	<b>P</b>
	<b>EPAMINONDAS</b>	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	<b>P</b>
<b>Invités</b>	<b>DELCROIX</b>	Antoine	Chargé de mission	971	<b>P</b>
	<b>EDOUARD-LALANE</b>	Véronique	Chargé GRH pôle 971	971	<b>P</b>
	<b>ERUAM</b>	Fiona	RAF	972	<b>P</b>
	<b>FAVARD</b>	Magali	BRI	971	<b>P</b>

Conseil d'Administration du 24 juin 2021  
*En web-conférence*

**Ordre du Jour**

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation de procès-verbaux (vote)
  - a) Séance du CA du 23 février 2021
  - b) Séance du CA du 15 avril 2021
3. Affaires institutionnelles et juridiques (vote)
  - a) Plan égalité Hommes / Femmes
  - b) Règlement intérieur de l'Établissement : modification
  - c) Conventions : approbation et information
  - d) Règlement intérieur du SCD
4. Affaires ressources humaines (vote)
  - a) Campagne des enseignants-chercheurs : recrutement
  - b) Critères d'évaluation des Congés pour Projet Pédagogique (CPP)
  - c) Chargé d'enseignement vacataire : seuil du revenu principal annuel
  - d) Calendrier de fermeture de l'établissement 2021-2022
  - e) Campagne des Biatss contractuels : recrutement et renouvellement
  - f) Régime indemnitaire des personnels :
    - 1) Biatss : groupe IFSE des emplois fonctionnels
    - 2) Biatss : CIA de fin d'année
    - 3) Enseignant et enseignant-chercheur : Primes pour Charges Administratives (PCA)
5. Affaires budgétaires et financières (vote)
  - a) Admissions en non-valeur
  - b) Bons cadeaux 2021
  - c) Taris 2021/22 : DU, diplômes de formation continue et frais de gestion
6. Affaires pédagogiques et de recherche
  - a) Calendrier universitaire 2021/2022
  - b) Modification des modalités du contrôle des connaissances
  - c) Diplômes universitaires : renouvellement et création
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 9h10

### **Monsieur le Président**

Je vais commencer par faire l'appel. Michel Geoffroy, présent. Eustase Janky, présent. Montauban, absent. Monsieur Roos, présent. Monsieur Césaire, absent. Georges Vlrasamy, présent. Madame Cassin, présente. Monsieur Hertogh, présent. Monsieur Léticée, il n'est pas connecté. Madame Aurélia a donné procuration à Madame Cassin. Serge Colot, présent. Madame Marcelin François Haugrin, présente. Monsieur Gérardin, présent. Monsieur Haral, présent. Monsieur Portecop, présent. Monsieur Luit, absent. Nicolas Parvin, présent. Raïssa Gabourg devrait se connecter. Ludovic Zacharie, absent. Madame Penchard a donné procuration à Monsieur Janky. Madame Nella, absente. Monsieur Durimel devait donner procuration mais nous ne l'avons pas reçue. Monsieur Gabut, présent. Madame Hardy, présente. Monsieur Alice, présent. Monsieur Nagapin... Monsieur Thouard, présent.

### **Monsieur Claude Hertogh, MCF**

Je suis là, Monsieur le Président, j'ai eu un problème quand vous avez passé mon nom.

### **Monsieur le Président**

C'est noté. Nous avons le quorum à 18, nous pouvons délibérer valablement. Je remercie les représentants des recteurs pour leur présence.

## **1. Propos liminaires du Président**

### **Monsieur le Président**

Nous allons commencer ce dernier conseil d'administration de l'année. Ce conseil est dense, mais en principe les points ont été vus et revus dans les instances précédentes, et cela ne devrait pas poser de gros problèmes. Nous avons fait un conseil relativement dense pour éviter de devoir faire un conseil très tôt à la rentrée universitaire. Nous allons passer la majorité des points utiles. Si vous ne prenez pas la parole, je vous demanderai de fermer vos micros.

## **2. Approbation de procès-verbaux (vote)**

a) *Séance du CA du 23 février 2021*

b) *Séance du CA du 15 avril 2021*

### **Monsieur le Président**

Le premier point à l'ordre du jour la validation des procès-verbaux des deux précédentes séances. Je vous laisse le temps de feuilleter pour ceux qui n'ont pas lu.

### **Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je souhaite m'exprimer sur le procès-verbal du 15 avril 2021.

### **Monsieur le Président**

Nous allons commencer par le procès-verbal du 23 février. À nouveau chers collègues, merci de couper vos micros car il y a des interférences et c'est très désagréable. S'il n'y a pas de question sur le procès-verbal du 23 février, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au suivant. Madame François Haugrin a des remarques à faire, allez-y.

2.a Séance du CA du 23 février 2021	<b>Nombre de votants</b>	<b>19</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>19</b>

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

À la page 2, au niveau des présences et des absences, je suis notée absente, alors que j'étais présente.

**Monsieur le Président**

Ce sera corrigé.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

À la page 10, au 3e paragraphe, il y a une erreur sur ce que je dis : « je pense que vous n'êtes pas sans savoir que le pôle Martinique s'est retrouvé sans personnel administratif d'encadrement le 23 septembre 2020, départ en arrêt maladie RAF et non de la VP Pôle.

**Monsieur le Président**

C'est noté.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

À la page 11, il y a une erreur de vocabulaire. La retranscription indique « l'ADAJ » alors qu'il s'agit de « la DAJ ».

**Monsieur le Président**

C'est noté.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

À la page 14, premier paragraphe, il manque un mot à la 3e ligne quand je dis « nous avons présenté ». Ensuite, à la fin du même paragraphe, il est écrit « j'ai moi-même lancé des recherches », je ne me souviens avoir dit cela, mais plutôt « je suis moi-même dans le domaine de recherche en sciences expérimentales ».

**Monsieur le Président**

C'est noté.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Toujours à la même page, on retrouve « ADAJ » et non « DAJ ». Dans la phrase suivante, je dis « j'ai envie de vous dire », et ce n'est pas ce que j'ai dit, mais « je dois vous dire ». Ensuite, page 14, avant dernier paragraphe, « comme c'est le cas pour ceux de la STE », ce n'est pas « STE » mais « FDE » (pour Faculté de Droit et d'Économie). Enfin, au dernier paragraphe, il est marqué « problème de son », et j'ai dit « d'autre part, d'autres n'ont par contre pas été validés ». Apparemment, il y a eu un problème de son, on n'a pas entendu ce que je disais. Voilà, j'en ai terminé.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, cela sera pris en considération. D'autres questions ?

**Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS**

Oui, président. En page 7, avant-dernier paragraphe, il est noté : « Monsieur le Président, je suis en ligne avec Madame la VP qui me disait qu'elle ne prenait pas part au vote ». Il me semble que c'était

Monsieur le Professeur Virassamy et Madame la VP du Pôle Martinique qui était en ligne. Je pense qu'il attribue le propos à Monsieur Georges Virassamy, mais sous réserve de sa confirmation.

**Monsieur Georges Virassamy, PR**

Je n'ai pas la jeunesse de mon collègue, je n'ai pas l'habileté de sa mémoire, je ne suis pas en mesure de confirmer ou d'infirmer, je suis désolé.

**Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS**

Je ne suis pas si jeune que cela, mais je ne me souviens pas avoir dit cela puisque je n'ai pas le numéro de Madame la VP Martinique.

**Monsieur Georges Virassamy**

Justement, je ne l'ai pas davantage, donc je ne vois pas de quoi il s'agit.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je peux prendre la parole ? Monsieur Gerardin, pouvez-vous rappeler la page ? Je n'ai pas été en ligne avec Monsieur Virassamy.

**Monsieur le Président**

Page 7, avant-dernier paragraphe.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je regarde... Je pense que c'est Monsieur Elouin qui s'exprimait. C'est avec lui que j'étais en ligne.

**Monsieur le Président**

Ce n'était donc pas Frédéric Gerardin, mais Frédéric Elouin ? C'est noté, la modification sera faite. D'autres questions ou remarques ? S'il n'y a pas de questions ou de remarques ? Nous allons voter ce deuxième procès-verbal. Qui ne prends pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons poursuivre l'ordre du jour.

2.b Séance du CA du 15 avril 2021	<i>Nombre de votants</i>	<b>19</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>19</b>

**3. Affaires institutionnelles et juridiques (vote)**

**a) Plan égalité Hommes / Femmes**

**Monsieur le Président**

Le point concerne les affaires institutionnelles et juridiques, avec d'abord le plan égalité hommes-femmes qui a déjà été présenté au comité technique. Il s'agit de répondre à une demande nationale. On a fait remonter le plan d'action de la valorisation de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ces derniers temps, cette question prend de l'ampleur dans les universités, et le ministère a voulu faire une action générale. Bien évidemment, les universités sont libres de mener des actions locales, mais le ministère veut avoir un œil sur les actions menées localement. Mais nous n'avons pas attendu ce plan d'action pour commencer à travailler. Nous avons déjà cette commission Diversité / Égalité qui fonctionnait. Nous venons de changer la personne qui avait cette mission. Nous

avons fait aussi ces ateliers et nous avons longuement parlé le 12 et le 13 mars 2020 juste avant le confinement. Et dans le projet « Réinventons l'UA, ce n'est pas qu'une action ponctuelle mais une action qui évolue sur des années. Et nous sommes aussi actuellement en lien avec l'ARACT, l'association pour le bien-être au travail, qui travaille avec nous dans le but de proposer un plan d'action pour l'ensemble de l'université. Je rappelle que l'ARACT existe en Guadeloupe et en Martinique. Les deux travaillent ensemble pour nous proposer un plan d'action.

Ce plan d'action repose sur 3 points essentiels : les actions en matière de gouvernance, les actions en matière de gestion du personnel et des carrières, et les actions en matière d'enseignement, de recherche et de vie étudiante. Je ne vais pas tout lire, vous avez les encadrés qui résument ce qui est prévu pour chaque point important de ce plan d'action.

Avez-vous des questions ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Oui, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Vous avez la parole.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Je réédite mon regret que j'avais formulé en comité technique. Il manque les bilans sociaux qui permettraient d'avoir une assise en termes de chiffres et qui aideraient à mieux visualiser le plan d'action. Mais je félicite quand même l'initiative.

**Monsieur le Président**

Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, le plan d'action fait partie du travail des pôles, mais aussi avec une harmonisation centrale, sans oublier qu'un pôle central va faire aussi son bilan social. Il y a donc trois bilans sociaux harmonisés en central. Mais sans le bilan des pôles, je ne peux pas avancer. S'il faut faire un bilan central, en prenant les éléments que nous avons à notre disposition des pôles, je peux le faire, mais je n'ai pas envie de travailler pour les pôles qui ont cette autonomie de fonctionnement. Ce bilan social doit donc être remonté. Cela a été voté en CT et en CA, et rien n'est remonté. Je viens de refaire partir un courrier aux deux VP Pôles et au RAF en donnant des dates. Pour le 2 juillet, je veux absolument avoir tous les bilans sociaux des trois pôles, et je fais une synthèse à partir du 5 en central. L'idée est de faire en sorte que tous les bilans sociaux soient rattrapés pour la fin de la mandature, pour que l'université soit vraiment en ordre de marche. Que chacun prenne ses responsabilités et fasse son boulot car je ne peux pas faire à la place des autres. Je fais ce qui relève de ma compétence en central, et il faut que chacun prenne ses responsabilités au niveau des pôles.

Monsieur Gerardin, je voulais dit en CT et je vous le redis aujourd'hui, d'autant plus que les représentants des pôles sont connectés et qu'ils vont pouvoir entendre, en plus du courrier que j'ai envoyé, l'objectif de l'université. Nous avons mis le cap à octobre et novembre pour que tout soit validé au niveau des conseils de l'Université. Je ne veux pas multiplier les conseils. Il y aura peut-être un conseil d'administration pour les points que j'indiquerai personnellement. Nous n'allons pas faire un camp ça a été administration aussi lourd, mais les points nécessaires au fonctionnement de l'université seront pris, le bilan social en fera partie.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Merci Président. Je rappelle simplement à tous que le bilan social est annuel et que c'est une obligation légale et réglementaire qui doit être présentée au comité technique et au conseil d'administration.

**Monsieur le Président**

Je suis d'accord. Avez-vous des questions sur ce plan d'action ? Si vous n'avez pas de question, nous allons passer au vote. Qui ne prends pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons passer au point suivant.

3a. Plan égalité Hommes / Femmes	<b>Nombre de votants</b>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

## b) Règlement intérieur de l'Établissement : modification

### Monsieur le Président

Le point suivant concerne le règlement intérieur de l'établissement avec quelques modifications. La loi a changé le 24 décembre 2020. Je vais donner la parole à Madame Lâm, notre directrice des affaires juridiques pour vous présenter les modifications.

### Madame Ségolène Lâm, directrice des affaires juridiques

Bonjour à tous. Pour reprendre ce que disait le Président, nous avons procédé à quelques petites modifications qui ont été présentées au CT, à savoir l'article 36 qui tient compte de la dernière évolution législative sur les élections du président de l'université des Antilles. Ont également été modifiés les articles 35 sur le fonctionnement du comité électoral. Le sens de l'article n'a pas été modifié, c'est simplement la façon dont il est rédigé. Nous avons repris ce qui a été écrit dernièrement dans le guide des élections de la GSIP qui est sorti en début de cette année. Les modalités d'organisation et de fonctionnement disciplinaire ont également été changées (article 34), car les sections disciplinaires étudiantes ont changé de base : il s'agit maintenant d'articles réglementaires. Ce n'était pas le cas avant, mais comme ils ont changé la numérotation, on a repris la numérotation actuelle.

Il a également été prévu, pour la tenue des séances, la possibilité pour le président d'accorder un temps de parole raisonnable à chaque intervenant au regard du nombre d'intervenants bien évidemment. Et, suite aux interventions du comité technique d'hier, une petite phrase a été retirée dans le préambule, car c'était une redite qui n'était pas nécessaire. Cela concerne le premier paragraphe, après « hiérarchie des dispositions statutaires et réglementaires ». Il est précisé suite à « il se conforme aux dispositions législatives réglementaires ainsi qu'aux statuts, et ne saurait faire échec à leur application » : nous avons enlevé « ne saurait à chaque à leur application » étant donné qu'il s'y conforme. Par ailleurs, dans l'article 17, toujours suite aux interventions du CT, dans les ouvertures et fermetures de l'université des Antilles, il a été enlevé la mention selon laquelle les BU pouvaient être ouvertes aux heures de fermeture de l'établissement, d'autant qu'elles sont désormais dotées de leur propre règlement qui prévoit notamment les horaires d'ouverture.

Avez-vous des questions ?

3b. Règlement intérieur de l'établissement : modification	<b>Nombre de votants</b>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>1</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>19</b>

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je peux prendre la parole ? Madame Lâm, pouvez-vous m'indiquer l'article pour le temps de parole, je ne l'ai pas entendu.

**Madame Ségolène Lâm, directrice des affaires juridiques**

Il s'agit de l'article 32 (« Police des séances »).

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Et le dernier point que vous avez évoqué ?

**Madame Ségolène Lâm, directrice des affaires juridiques**

L'article 17 (« Dates et horaires d'ouverture et de fermeture de l'Université des Antilles »).

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Merci.

**Monsieur le Président**

Avez-vous d'autres questions sur le règlement intérieur ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Frédéric Gérardin.

**Monsieur le Président**

Merci. Nous passons au point suivant.

### **c) Conventions : approbation et information**

**Monsieur le Président**

Le point suivant concerne les conventions. J'ai personnellement modifié des petites choses, notamment pour une question de majuscules pour « APEC ». Par ailleurs, j'ai modifié un peu l'article 4.3, concernant l'AUF soit trop intrusive. J'ai modifié l'article en mettant que l'établissement confie à un membre de son personnel le rôle de responsable de CEF, dont les compétences sont reconnues pour assurer le bon fonctionnement de ce CEF et d'être l'interlocuteur privilégié de l'AIEF et de l'APEC. Voilà les modifications que j'ai faites dans la convention. Avez-vous des questions ?

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Monsieur le Président, pouvez-vous rappeler l'intitulé de la pièce jointe correspondant à la convention ?

**Monsieur le Président**

C'est « Conventions : approbation et information ». Monsieur Hanot me dit qu'il s'agit de la pièce 3c.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je ne l'ai pas.

**Monsieur le Président**

C'est peut-être une erreur d'envoi ou bien il y a un petit souci. Pour ceux qui l'ont lu, s'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je m'abstiens.

### Monsieur le Président

D'accord. Qui vote contre ? Merci. Nous passons au point suivant.

3c. Conventions approbation et information	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>19</b>

### d) Règlement intérieur du SCD

#### Monsieur le Président

Le point concerne le règlement intérieur du SCD. Monsieur Houdebert. Tu as la parole pour une à deux minutes.

#### Monsieur Sylvain Houdebert, directeur SCD

Très bien. Tous les membres du conseil d'administration ont reçu le projet d'évolution du règlement intérieur des bibliothèques. Il ne s'agit pas du statut des bibliothèques mais du règlement intérieur qui régit nos relations avec les publics qui fréquentent cette bibliothèque. Le règlement intérieur datait de 2013, il était nécessaire de le mettre à jour pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des nouveaux services proposés. Les principales modifications concernent l'élargissement de nos publics dans certaines bibliothèques qui ont la capacité d'accueillir plus de monde. Je pense notamment à la bibliothèque Schœlcher en Martinique. On voudrait accueillir toute personne de plus de 16 ans à la BU, la cible étant les lycéens de première et de terminale, en plus des étudiants de classes préparatoires qui fréquentent nos bibliothèques actuellement.

Autre évolution, nous voulons préciser le cadre réglementaire. Nous recevons beaucoup de monde dans nos bibliothèques et il y a parfois des comportements d'utilisateurs qui posent problème, avec des problèmes de discipline et de bruit. Tous n'acceptent pas l'autorité du personnel. Ce règlement précise le cadre d'intervention des bibliothèques et comment on traite des problèmes de discipline qui peuvent avoir lieu.

Ce règlement intérieur qui est soumis à votre approbation s'inscrit également dans une démarche de service public+. On essaie vraiment de faire progresser de manière concrète la qualité du service rendu dans les services publics et de développer une culture de la relation à l'utilisateur. Le niveau dispositif d'accueil est donc décrit, avec les services déployés depuis 2013, et on explique comment cela fonctionne. très concrètement, il s'agit de la réservation des documents, du retour d'un document dans la bibliothèque de son choix, des réservations de places, des réservations de salle pour le travail en groupe. On explique comment c'est organisé et comment cela fonctionne. Par ailleurs, ce règlement intérieur traduit également la volonté de rendre la bibliothèque plus inclusive, c'est-à-dire que l'on met en place des services adaptés, notamment pour les publics en situation de handicap. En particulier, le point 2.2 insiste sur la présence de référents handicap dans chaque bibliothèque, et l'article 5 définit le dispositif d'exception handicap au droit d'auteur et précise les conditions d'accès à ce service.

Voilà très brièvement le règlement soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration. Je voulais ajouter que les membres ont reçu le règlement intérieur proposé, et, fait suite au comité technique qui s'est tenu il y a 2 jours, il y a une modification. Le règlement disait que le directeur du SCD (c'est-à-dire moi) peut exclure un usager s'il enfreint le règlement intérieur. Suite au CT, il est proposé que le directeur du SCD propose au président d'exclure un usager. C'est la seule modification

qui a été apportée. Ce règlement a été voté en conseil documentaire, il est passé au CT et il est maintenant devant le conseil d'administration. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir.

**Monsieur le Président**

Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Une question mais une confirmation. Nous avons échangé avec Monsieur le Président lors du CT : seul le président est habilité à exclure, sur proposition du directeur du SCD. Il faut bien mentionner cette modification dans la soumission au vote.

**Monsieur Sylvain Houdebert, directeur SCD**

Je peux vous lire la phrase « *le directeur du SCD est habilité à prononcer l'exclusion temporaire ou définitive dans l'ensemble des bibliothèques de l'UA, assortie d'une suspension de tous les services proposés* » (page 8), il est proposé : « *le directeur du SCD peut proposer au président de prononcer une exclusion, temporaire ou définitive, au président de l'université...* ». C'est la même phrase c'est le président qui valide la proposition du directeur du SCD.

**Monsieur le Président**

OK. Avez-vous des questions ? Je trouve que c'est une belle évolution dans le fonctionnement de la bibliothèque avec l'accueil des lycéens. C'est une belle ouverture pour les lycéens. Et puis c'est l'accès aux étudiants en situation de handicap, c'est très bien. Je trouve que c'est une évolution favorable et conforme à ce que l'on voulait mettre en place dans l'Université. Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas de question, on va voter.

**Monsieur Sylvain Houdebert, directeur SCD**

Je vous quitte avant le vote.

**Monsieur le Président**

Oui, je vous demande de sortir. C'est fait, merci beaucoup. On va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

3d. Règlement intérieur du SCD	<b>Nombre de votants</b>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

**4. Affaires ressources humaines (vote)**

**Monsieur le Président**

Je donne la parole à Madame Bertogal (je vous laisse ma place).

**a) Campagne des enseignants-chercheurs : recrutement**

**Madame Gladys Bertogal, DRH**

Bonjour chers administrateurs. Je vais vous présenter le premier point concernant les ressources humaines, à savoir la campagne de recrutement des enseignants chercheurs. Le poste qui vous a présenté est pour la faculté SJE, proposé en agrégation sur un support de PR. Il a reçu un avis favorable du conseil de pôle et un avis favorable du CAC plénier. La seconde proposition de

recrutement qui vous est adressé est également un support de MCF pour l'UFR STAPS. Nous avons reçu les avis favorables du conseil de pôle, du conseil d'UFR et du CAC plénier.

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions ? Sachant que le vote a été favorable par les instances précédentes. Si vous n'avez pas de questions, nous allons voter sur tous les postes en même temps. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous passons au point suivant.

4a. Campagne de recrutement des EC : recrutement	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

**b) Critères d'évaluation des Congés pour Projet Pédagogique (CPP)**

**Monsieur le Président**

Le CPP est un peu l'équivalent des CRCT, mais pour la partie pédagogique (le CRCT est pour la partie recherche). On nous demande de valider les critères, il s'agit de critères nationaux, sachant que vous avez aussi un calendrier pour ceux qui veulent faire acte de candidature. Nous n'avons pas encore le nombre de postes mis à la disposition des universités. Une fois qu'on aura validé aujourd'hui, les collègues devront respecter un calendrier avant de passer devant les instances. Vous avez reçu le document, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons passer au point suivant.

4b. Critères d'évaluation des CPP	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

**c) Chargé d'enseignement vacataire : seuil du revenu principal annuel**

**Monsieur le Président**

Je donne la parole à Madame Bertogal.

**Madame Gladys Bertogal, DRH**

Il s'agit du seuil fixé pour le recrutement des vacataires. Ce seuil permet de définir un niveau de revenu minimum permettant la validation du recrutement d'un enseignant vacataire. Ce seuil est fixé à 12 000 €.

**Monsieur ? [00'37'41]**

Est-ce que vous pouvez nous donner les numéros des documents ? Ils sont tellement nombreux...

**Madame Gladys Bertogal, DRH**

Il s'agit du document 4c (« Seuil du revenu principal annuel et nombre de HETD maximum »).

### Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

4b. Critères d'évaluation des CPP	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

### d) Calendrier de fermeture de l'établissement 2021-2022

#### Monsieur le Président

Il s'agit du calendrier de fermeture de l'établissement, la parole est toujours à Monsieur Hanot.

#### Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim

Mesdames et Messieurs les administrateurs, bonjour. Nous vous présentons aujourd'hui le calendrier de fermeture de l'établissement, sous réserve de la correction des coquilles suivantes dans le défilé des jours de fermeture. Au niveau des vacances du carnaval, vous noterez la correction du lundi 28 février qui n'est pas décompté en Martinique ; c'est un jour spécifique réservé aux Antilles, et donc il ne se rajoute pas aux éléments de décompte. Concernant le jeudi 3 mars, qui n'est pas la mi-carême (dernière ligne du défilé des congés carnaval), cela concerne la Martinique (valeur 1 pour la Martinique, valeur zéro pour la Guadeloupe). Il faut ajouter la ligne du 24 mars qui correspond à la mi-carême, qui est décompté en Guadeloupe, et non en Martinique. Cela ne change pas les masses de décompte et les 25 jours de fermeture imposés au personnel de l'établissement. Ces corrections ont été abordées et validées en CT.

#### Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions... Vous m'entendez ?

Tous

Oui.

#### Monsieur ? [00'39'46]

Président, j'ai juste une petite remarque. La prise en compte différenciée des jours de mi-carême a été revue et je vais tout à fait dans ce sens.

#### Monsieur le Président

Effectivement, nous avons voulu changer l'année dernière, mais cela a posé beaucoup de questions. Nous sommes donc revenus au temps antérieurs. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

4d. Calendrier de fermeture de l'établissement	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

## e) Campagne des Biatss contractuels : recrutement et renouvellement

### **Monsieur le Président**

Je donne la parole à Madame Bertogal.

### **Madame Gladys Bertogal, DRH**

Il s'agit de la campagne de renouvellement et de recrutement des agents non titulaires. Le premier tableau qui vous est présenté est le document 4e, concernant les demandes de recrutement des services transversaux. Nous avons une première demande qui a été annulée, puisqu'elle ne répond plus à un besoin, mais elle est quand même présentée puisqu'elle a été formulée.

La seconde page récapitule l'ensemble des demandes de renouvellement effectuées pour le pôle Guadeloupe. Pour l'ensemble de ces demandes, nous avons reçu un avis favorable de la CCPANT conformément à ce qui avait été énoncé en séance, et du CT par la suite.

La page suivante concerne les demandes de renouvellement concernant le pôle Martinique. Comme le pôle Guadeloupe, ces demandes ont été présentées en CCPANT, puis en CT. Elles ont reçu un vote conforme à ce qui était énoncé.

La page 4 présente les demandes de recrutement et de renouvellement des services transversaux. Nous avons également reçu les avis conformes du CT et de la CCPANT.

L'avant-dernière page concerne les demandes de nouveaux recrutements du pôle Guadeloupe.

La dernière page récapitule les nouvelles demandes de recrutement concernant le pôle Martinique.

### **Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Est-ce que je peux prendre la parole ? [*Le président donne la parole*] j'ai une première question pour le pôle Martinique, concernant le tableau des renouvellements. La demande de renouvellement a été formulée au 1<sup>er</sup> août et elle est positionnée au 18 août dans le tableau. Qu'est ce qui a motivé cette modification ?

### **Monsieur le Président**

L'établissement est fermé durant cette période, Madame François Haugrin.

### **Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Il se trouve que précédemment, les renouvellements se faisaient sans qu'il y ait de coupure.

### **Monsieur le Président**

Cela s'arrête au 31 juillet.

### **Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

C'est une nouvelle politique de l'établissement puisque, comme je vous l'ai dit, les contrats terminés au 31 juillet et renouvelés au 1<sup>er</sup> août pour qu'il n'y ait pas de discontinuité pour les agents contractuels qui souffrent déjà du fait d'être contractuels. Je voudrais savoir s'il s'agit d'une nouvelle politique de l'établissement.

### **Monsieur le Président**

C'est la politique de l'établissement. On arrête les contrats au 31 juillet et on les reprend à partir de la réouverture de l'université. Nous améliorons au fur et à mesure. Des choses qu'on ne faisait pas avant, on les fait maintenant parce qu'il faut sécuriser les process et éviter de changer d'attitude chaque année. Nous avons évolué et nous avançons progressivement pour nous améliorer. Nous sommes arrivés à ce process qui ne devrait pas trop bouger.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je ne sais pas si c'est une amélioration pour les contractuels, mais j'entends que ce que vous dites et je comprends que c'est une politique qui est mise en œuvre maintenant.

Toujours sur le tableau, concernant les nouveaux recrutements en Martinique, un avis défavorable a été donné pour le recrutement concernant un assistant administratif des instances polaires et il y a une remarque disant qu'un accompagnement sera proposé au pôle. Pouvez-vous me dire quel sera cet accompagnement ?

**Monsieur le Président**

Je vais donner la parole à Monsieur Hanot pour vous répondre, puis je préciserai ensuite.

**Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Concernant cette demande, nous avons effectivement émis un avis défavorable, étant donné que la sécurisation des process des conseils de l'établissement est gérée en collaboration avec les affaires juridiques. Il y aura donc une redéfinition des rôles sur le périmètre et le suivi des tâches administratives liées à la tenue des conseils. Ce n'est pas un non définitif mais les tâches et les missions devant être redéfinies à l'échelle de l'établissement, un ETPT sera consacré partiellement en appui des activités du pôle Guadeloupe et du pôle Martinique en la matière.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Comment se fait la redéfinition de ces tâches ?

**Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Par un dialogue de gestion entre les pôles et les services centraux, avec l'appui du DGS adjoint du pôle.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je suis donc en attente de ce dialogue.

**Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Il sera exécuté. Cela a fait l'objet d'un débat en CCPANT et en CT, pour lesquels on a un avis favorable.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Je vous remercie.

**Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Je vous en prie.

**Monsieur le Président**

D'autres questions ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'ai une remarque suite à la première remarque de la vice-présidente du pôle Martinique. Je sais que les services de l'administration générale sont très occupés, mais j'incite à veiller à ce que toute la procédure soit respectée pour l'indemnisation par Pôle Emploi sur la période allant du 1<sup>er</sup> au 18 août.

**Monsieur le Président**

Pas de souci. Nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons passer au point suivant.

4e. Campagne des BIATSS contractuels : recrutement et renouvellement	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	20

#### f) Régime indemnitaire des personnels :

**Monsieur le Président**

Je donne la parole à monsieur le DAF.

##### 1) Biatss : CIA de fin d'année

**Monsieur Vincent Subits, directeur des affaires financières (DAF)**

Bonjour à tous nous allons commencer par les primes de fin d'année pour les titulaires. Pour rappel, 377 agents ont été bénéficiaires l'année dernière, 99 catégories A et 110 catégories B. Cette année, on propose plus ou moins la même chose que l'année dernière puisque les plafonds avaient déjà été harmonisés et restent donc similaires. Il en est de même pour les taux, c'est-à-dire 5 à 100 % en dehors du cas exceptionnel de 0 % qui correspond plus ou moins aux arrêts ou congés longue maladie quand les personnes ne sont pas venues à l'université pendant l'année. On va aussi sur une enveloppe annuelle qui est de 480 000 € cette année. Elle inclut les titulaires et les contractuels. Dans le détail, nous avons 480 000 € prévus pour les titulaires et 60 000 € pour les contractuels. Les conditions d'attribution ne changent pas en dehors de la date qui a été modifiée pour l'arrivée des agents au 20 septembre et au 30 septembre. Avez-vous des questions ?

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de questions, on va voter tout de suite.

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

On vote sur les plafonds, les taux de répartition et l'enveloppe globale (contractuels / titulaires).

**Monsieur le Président**

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Je vote contre.

**Monsieur le Président**

Je vous dis merci parce que vous avez voté contre.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'entends bien mais je me motive par le fait que je suis plutôt partisan du grossissement de l'IFSE.

**Monsieur le Président**

Merci, nous allons passer au point suivant.

F1. BIATSS : CIA de fin d'année	<b>Nombre de votants</b>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>1</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>19</b>

## 2) Biats : groupe IFSE des emplois fonctionnels

### Monsieur Vincent Subits, DAF

Pour rappel, nous avons eu l'année dernière 39 agents bénéficiaires de ces primes, 8A et 10B. Les plafonds ne changent pas par rapport à l'année dernière (les trois). Les taux sont pour les titulaires (de 5 à 100 %). La seule chose qui change très légèrement, c'est l'enveloppe globale que nous avons votée pour 480 000 €, dont 60 000 € pour les contractuels. Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour les titulaires (dates d'arrivée et de départ de l'établissement). Avez-vous des questions ?

### Monsieur le Président

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, nous passons au point suivant.

F2. BIATSS contractuel : primes de fin d'année	<b>Nombre de votants</b>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

### Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS

Président, je vote pour, pour qu'il n'y ait pas de discrimination entre les deux catégories d'agent.

### Monsieur le Président

Pas de souci.

## 3) Enseignant et enseignant-chercheur : Primes pour Charges Administratives (PCA)

### Monsieur le Président

Je donne la parole à Madame Bertogal. La prime pour charges administratives a pour objet de compenser l'exercice d'une fonction administrative au sein de l'établissement ou d'une mission temporaire. Il vous est présenté les plafonds proposés pour cet exercice. Ils n'ont pas changé par rapport à l'année précédente et par rapport aux années antérieures.

Pour pouvoir attribuer cette prime, nous tenons compte de l'ensemble des nominations qui ont lieu durant l'année.

### Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Cela n'a pas changé par rapport à l'année dernière. La seule chose, des personnes sont arrivées en cours d'année et nous allons les régulariser. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, DAF**

Je vote contre.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur Gerardin. Nous passons aux affaires budgétaires et financières.

F3. Enseignant et enseignant chercheur : Primes pour charges administratives (PCA)	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
<b>APPROBATION</b>	Pour	19

**5. Affaires budgétaires et financières (vote)**

**a) Admissions en non-valeur**

**Monsieur le Président**

Je vais demander à notre agent comptable de prendre la parole. Son micro ne fonctionne pas, on va lui demander de monter.

**Madame Catherine Cyrille, Agent comptable**

Non, c'est bon, ça fonctionne. Bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs. L'objet de cette présentation est de vous présenter les admissions en non-valeur des types de recettes qui ont été émis au sein de l'Université des Antilles. Je rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour objet de retirer les écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, un recouvrement ultérieur peut être possible si le débiteur redevient solvable. Il vous a été envoyé par mail un ensemble de tableaux, documents de travail.

Monsieur le Président, je souhaite que, dans le tableau 411, une dette du CNRS de 163 984 euros soit retirée de cette admission en non-valeur. Si vous regardez bien ce tableau, nous avons eu deux relances en 2018 et rien n'a été fait au niveau de l'agence comptable. Je m'engage donc à relancer ce dossier pour interrompre la déchéance quadriennale. Ce montant est donc à retirer de cette admission en non-valeur. De puis, quand j'ai analysé ce dossier, la convention a été signée en bonne et due forme avec les deux parties. Les titres de recette ont aussi été établis, notamment les justificatifs de dépenses. Je m'engage donc à relancer ce dossier.

S'agissant des autres tableaux transmis, si l'on prend le premier, la nature des recettes consiste à des droits universitaires de formation initiale pour les étudiants. La recette globale est de 3 438,30 euros et nous avons un montant réclamé en deçà du seuil de poursuite. Ce seuil avait été validé par le conseil d'administration du 24 octobre 2014, pour un montant de 200 €. Toujours dans le tableau que vous avez sous les yeux, vous pouvez voir que tous les moyens de recours ont été utilisés, relances, recours à l'amiable, sollicitations du ficoba, consultation du compte du tiers. Malheureusement, l'agence comptable n'a pas pu récupérer cette recette. Ce montant global de 3 438,30 euros qui concerne des droits universitaires est une créance irrécouvrable et je demande que le conseil d'administration donne son avis.

Je poursuis sur le tableau 4116 d'un montant global de 9 773,72 euros. La nature de la créance correspond à des droits de formation continue qui ont été comptabilisés en 2016 et 2018. Tous les moyens de recours ont également été utilisés, et nous sommes dans l'impossibilité de recouvrer ce montant. Je constate donc que cette recette est irrécouvrable et je sollicite un avis du conseil d'administration sur cette admission en non-valeur.

Le troisième tableau (4112) indique un titre de recette établi en 2015. La déchéance est déjà quadriennale, mais nous sommes aussi dans la possibilité de saisir l'organisme public. Monsieur le Président, je demande aussi que le conseil d'administration donne son avis sur l'admission en non-valeur de cette recette.

Enfin, il reste le dernier tableau qui concerne les comptes 46321 et 45328. La nature de la créance correspond à des conventions de subvention de recherche. Nous avons eu le versement des recettes à hauteur de 80 %. Malheureusement, nous sommes dans la possibilité de récupérer le solde. L'établissement a été dans l'incapacité de faire des remontées budgétaires. Le tiers refuse donc de solder ces subventions de recherche.

Le dernier tableau (46329) indique deux demandes en admission en non-valeur pour des trop-perçus de salaire. Le montant est également inférieur au seuil de poursuite (35,69 pour un intéressé et 32,20 pour l'autre). Monsieur le Président, je demande que ces deux créances soient admises en non-valeur et aussi l'avis du CA. Le dernier point concerne un trop-perçu de salaire. Une démarche est actuellement poursuivie. Il s'agit d'une demande de l'intéressé pour une remise gracieuse. Cette demande vous a été adressée et nous n'avons pas encore eu de retour. C'est un point qui sera présenté au prochain conseil d'administration.

Le montant total de l'addition en non-valeur pour des créances irrécouvrables serait de 13 679,91 euros.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Pour être sûr, la notion en non-valeur concernant la convention avec le CNRS qui n'est pas mise au vote, mais retirée, et le dernier point, la demande de remise gracieuse pour les 3 900 euros d'un collègue pour un trop-perçu de salaire. C'est ça ?

**Madame Catherine Cyrille, Agent comptable**

Oui, Monsieur Gérardin. Je m'engage donc à reprendre ce dossier concernant le CNRS et l'UA. Le dossier est bon, il est correct, la convention est signée par les deux parties, les titres de recette existent et les justificatifs de dépenses. Concernant la remise gracieuse, je reste dans l'attente de la décision de Monsieur le Président. Ces deux points sont donc à retirer. Le montant global de l'admission en valeur est de 13 679,91 euros.

**Monsieur le Président**

Madame Cyrille, j'ai l'impression de ne pas avoir le tableau avec le CNRS.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Tant mieux si c'est retiré.

**Madame Catherine Cyrille, Agent comptable**

Je vais vérifier.

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas grave Madame Cyrille, inutile de perdre du temps. Vous demandez notre validation pour mise en non-valeur de certaines actions, dont la somme totale est de 13 679,91 euros. Le dernier point du dernier tableau avec la somme de 3 911 euros est retiré car le travail continue, vous pensez qu'on va pouvoir gérer cette situation, c'est bien ça ?

**Madame Catherine Cyrille, Agent comptable**

Oui, je pense qu'il faut essayer de comprendre pourquoi nous n'arrivons pas à obtenir cette traite. La convention est signée et les titres existent, les justificatifs sont là. Il faut maintenant trouver le bon interlocuteur au CNRS pour relancer.

**Monsieur le Président**

OK. Madame Cyrille demande donc une admission en non-valeur pour une somme de 13 679,91 euros. Avez-vous des questions ?

**Monsieur Georges Virassamy, PR**

Je demande la parole. Je voulais d'abord remercier Madame l'agent comptable pour la clarté de son propos. Je note le véritable caractère professionnel de l'analyse de ces dossiers. Simplement, je suis tout de même inquiet de voir qu'une convention, dont la solidité n'est pas contestée, qu'on ait pu songer à la présenter en admission en non-valeur, alors qu'il s'agit quand même d'une somme considérable (160 000 euros). Le débiteur n'est pas n'importe qui et on ne peut pas soutenir ou arguer de l'insolvabilité de ce débiteur. Je ne comprends donc pas qu'on ait pu songer à un moment à admettre cette créance en non-valeur. Je remercie donc Madame Cyrille de reculer sur ce point et de tout faire pour récupérer cette somme. Je précise que la Cour des comptes pourrait ne pas apprécier que tout n'ait pas été fait. C'est la responsabilité de l'agent comptable qui serait recherchée, et il est donc important de tout faire, quitte à ce que la somme ne soit pas recouvrable, mais il faut tout faire aux yeux de la Cour des comptes pour récupérer une telle somme, parce que cela ne passera pas, je vous le dis tout net. Pour le reste, je suis favorable à l'admission en non-valeur.

**Monsieur le Président**

D'accord. Madame Cyrille s'est engagée à le faire, et elle le fera.

**Madame Catherine Cyrille, Agent comptable**

Oui, merci.

**Monsieur le Président**

C'est une bonne remarque du président Virassamy et je sais que Madame Cyrille est très sensibilisée par ce problème et elle ira jusqu'au bout. S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter sur les admissions en non-valeur. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Je vais redonner la parole à notre DAF pour les bons cadeaux.

**Madame Odile Marcelin François Haugrin, MCF**

Monsieur le Président, je suis contrainte de me déconnecter. Je ne suis pas en mesure de poursuivre le conseil d'administration, vous m'en excusez.

**Monsieur le Président**

D'accord pas de souci, Madame François Haugrin. Merci d'avoir été là.

5a. Admission en non-valeur	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

## b) Bons cadeaux 2021

### Monsieur Vincent Subits, DAF

Re-bonjour à tous. Nous allons voter sur les bons cadeaux. C'est exactement la même chose que l'année dernière en termes de montant. Nous sommes sur un prix unitaire de 50 euros. Cela concerne tous les personnels et les enfants de moins de 14 ans (moins de 13 ans l'année dernière). C'est la seule petite modification que nous avons à proposer. Pour le reste, il n'y a rien de spécial à ajouter.

### Monsieur le Président

C'est un avantage que nous donnons aux parents qui ont des enfants de 14 ans. L'Université veut faire un effort pour ces parents. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

### Monsieur Georges Virassamy, PR

Pardon Président, je voudrais poser une question. Lorsqu'il est dit que cela concerne tous les personnels, cela veut dire quoi très précisément ?

### Monsieur Vincent Subits, DAF

Cela veut dire tous les titulaires, et les contractuels. Cela ne concerne pas tous les contractuels, puisque les contractuels sous contrat de recherche ne sont pas concernés pour la simple raison que l'on doit déclarer au bailleur l'intégralité de ce qu'on leur verse, et en général, les conventions ne prennent pas en compte les bons cadeaux à 50 €. Après, cela ne concerne pas les personnels qui arriveraient au 1<sup>er</sup> décembre car ce serait un peu trop tard pour leur donner un bon cadeau. Il y a quand même quelques petites règles d'arrivée et de départ pour pouvoir percevoir ces bons cadeaux. Si la personne est partie il y a 6 mois, on ne lui donnera pas de bon cadeau. Cela concerne globalement la quasi-totalité des titulaires, enseignants-chercheurs, BIATSS etc., et pour les contractuels, cela concerne la grande majorité à quelques rares exceptions près, comme les contractuels placés sur contrat de recherche.

### Monsieur Georges Virassamy, PR

Si je vous comprends bien, cela concerne aussi les professeurs d'université ?

### Monsieur Vincent Subits

Tout à fait. Tous les titulaires sans exception.

### Monsieur Georges Virassamy, PR

Je voudrais dire que je suis en désaccord avec cela. Je ne crois pas que les professeurs d'université soient dans la situation où, leur verser cette prime de bon cadeau, serait bienvenu. Je crois en réalité que les sommes affectées aux professeurs d'université pourraient être redistribuées aux autres personnels qui sont en difficulté dans notre établissement. Je pense en particulier aux personnels administratifs de catégorie B ou de catégorie C qui seraient des plus justifiés à recevoir ce type de choses. Pour ce qui me concerne, je ne l'ai jamais sollicité et je ne le ferai pas. En tout cas, je ne voterai pas favorablement en faveur des professeurs d'université.

### Monsieur le Président

C'est une vraie question. Cela fait deux ans que nous avons mis en place ces bons cadeaux. Avant de les mettre en place, nous avons fait une petite sensibilisation, et on s'est rendu compte que les professeurs d'université sont parmi les premiers à réclamer. Je comprends ta vision, nous sommes en démocratie, mais si je ne l'avais pas fait, j'aurais eu des soucis, des discussions et des courriers, on ne s'en sortirait pas. Donc, pour éviter d'avoir des discussions, nous avons laissé. Bien évidemment ceux qui ne veulent pas prendre leur bon cadeau, ce n'est pas bien grave, mais je préfère faire en sorte que tout le personnel soit récompensé de la même manière. Mais je respecte ton point de vue.

**Monsieur Georges Virassamy, PR**

Je prends note de la préoccupation qui est la tienne, parce que tu es aux commandes de l'établissement et il te revient toutes les informations. Mais en ce qui me concerne, je trouve que les professeurs d'université ne sont pas des petits salaires dans l'établissement. En tout cas, c'est mon opinion.

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

Je vais quand même apporter une petite précision pour compléter les propos du président. Je rappelle que les bons cadeaux sont effectivement des « cadeaux » comme le nom l'indique, mais ils ne sont pas déclarés. Cela veut dire qu'on peut donner un montant maximum chaque année, qui est assez faible, qui n'est pas comme les primes. Du coup, même si on le voulait, on ne pourrait pas redonner aux catégories C, comme vous l'indiquez, puisque l'on dépasserait le montant autorisé des cadeaux que l'on fait et qu'on ne déclare pas au fisc, puisque les bons cadeaux ne sont pas déclarés au fisc.

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

5b. Bons cadeaux	<i>Nombre de votants</i>	<b>20</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

**c) Taris 2021/22 : DU, diplômés de formation continue et frais de gestion**

**Monsieur le Président**

La parole est toujours à Monsieur Subits.

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

Il s'agit des frais de gestion pour l'année universitaire 2021-2022. Pour information, au regard de la crise, le ministère a gelé les tarifs au niveau national. Nos tarifs sont donc les mêmes que l'année dernière, que ce soit la répartition intra-université pour les frais de gestion ou les droits de scolarité, ou bien la part qui revient au CD. Rien ne change par rapport à l'année dernière. Nous allons donc voter plus ou moins le même document que l'année dernière pour l'année 2021-2022.

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de changement, il ne devrait pas avoir de discussion a priori. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, nous allons passer au point suivant... Je donne la parole au chargé

de mission de la CFVU Guadeloupe. Ah, on me dit qu'on a oublié une virgule après les frais de gestion. Il y a aussi les tarifs pour le SCD.

5c. DU, diplôme de formation continue et frais de gestion	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

5c. Tarifs SCD	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>APPROBATION</b>	Pour	<b>20</b>

#### **Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Les tarifs sont adoptés pour la prochaine année universitaire. Le conseil de la documentation, lors de sa séance du 12 mai 2021, a édité les différents tarifs dévolus au SCD. Dans les pièces envoyées (5C, « Tarifs SCD »), vous avez les tarifs des copies et des impressions, ainsi que les différents tarifs liés aux prêts entre bibliothèques et réservés aux lecteurs extérieurs.

#### **Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Il s'agit de la pièce 5D...

#### **Monsieur Boris Hanot, DGS par intérim**

Excusez-moi. Puisque Monsieur Audebert s'est déconnecté, je ne peux pas vous dire mais je ne pense pas qu'il y ait eu de modifications a priori.

#### **Monsieur le Président**

En conseil documentaire, la discussion a tourné autour du prix des copies pour les étudiants. Il y avait des étudiants lors de ce conseil documentaire et nous avons longuement discuté. Nous avons réduit le prix des copies de manière très significative, et le prix a été accepté par les étudiants. Ils ont demandé la gratuité, mais il est difficile pour l'instant. Cela viendra peut-être, mais dans un premier temps, je crois qu'il fallait réduire. S'il faut passer à la gratuité dans un deuxième temps, on le fera. Pour l'instant, nous avons réduit le prix et ils étaient d'accord.

Avez-vous des questions sur les tarifs de la documentation ? S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, nous allons passer au point suivant.

## **6. Affaires pédagogiques et de recherche**

#### **Monsieur le Président**

Je vais passer la parole à Monsieur Delcroix, chargé de mission auprès de la CFVU Guadeloupe puisque les points à suivre concernent le pôle Guadeloupe.

## a) Calendrier universitaire 2021/2022

### **Monsieur Antoine Delcroix, chargé de mission**

Merci Monsieur le Président. Bonjour Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs. Le calendrier universitaire concerne l'ensemble de l'établissement. Il s'agissait juste d'une coquille dont la date de rentrée après les vacances de Noël. Sur le document qui vous a été transmis, vous aviez le lundi 3 janvier 2022 inclus, et il y avait une petite ambiguïté puisque la date figurant dans le précédent document voté en février cette année était le 4 janvier. Cela a été rectifié, c'est passé en conseil académique, et la date est bien le lundi 3 janvier 2022 inclus.

### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur cette petite modification de calendrier ? S'il n'y a pas de questions, nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous allons pouvoir passer au point suivant.

## b) Modification des modalités du contrôle des connaissances

### **Monsieur Antoine Delcroix, chargé de mission**

Cela relève des remontées de la CFVU de Guadeloupe. Ce sont les documents identifiés par le B et le C. Le B concerne des modifications mineures de modalités de contrôle des connaissances. La première concerne le diplôme d'accès aux études universitaires pour lesquels les services gestionnaires du diplôme ont introduit une dose de contrôle continu dans l'évaluation de ce diplôme. Il s'agit d'avoir une validation plus progressive des compétences acquises.

Pour le deuxième point, c'est l'UFR SEN qui demande un aménagement mineur de la maquette de licence pro chimie analytique. Il s'agissait d'un constat d'insuffisance d'acquisition des connaissances dans une unité d'enseignement, qui justifie la modification avec l'ajout de 5 heures de cours magistraux.

Le troisième point est également un point de précision que l'UFR SEN souhaite apporter aux modalités particulières de contrôle de connaissances, concernant ce qu'il convient de faire en cas d'absence justifiée, notamment par un cas de force majeure. Ce qui est proposé comme ajout et qui a été voté par le conseil et le CFVU, c'est qu'il y ait soit remplacement de l'épreuve, soit dispense de l'EC concerné à la discrétion des personnes responsables du diplôme.

Je propose de passer au vote groupé. Avez-vous des questions ?

### **Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de question, nous allons faire un vote groupé. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous allons passer au point suivant.

## c) Diplômes universitaires : renouvellement et création

### **Monsieur Antoine Delcroix, chargé de mission**

Nous allons commencer par les diplômes universitaires. Vous avez été diplômé de la fac de médecine avec un premier diplôme qui est le diplôme universitaire de recherche clinique paramédicale, dont la demande d'autorisation d'ouverture est faite pour 5 ans. Le dossier est complet, il a été validé par le conseil de l'UFR. Le deuxième diplôme est celui de médiation. Nous avons une demande formulée pour 3 ans par le service de formation continue. Ce diplôme ne pose pas de problème, mais nous avons simplement un petit retard dans la validation, puisqu'il aurait dû être validé en début d'année. Et puis, nous avons 2 diplômes universitaires qui s'inscrivent dans le cadre du campus des métiers de l'audio-visuel autour de l'IUT de Guadeloupe (le campus Luminance). Ils sont rattachés au département qui gère le DUT MMI. Ils concernent la réalisation de contenus audio-visuels par le web et de rédacteur web. Ces deux diplômes s'inscrivent en articulation avec un DUT existant. Ils sont

pour l'instant demandés pour une période courte dans la mesure où il faut que ces diplômes s'installent dans le paysage de l'IUT et de la Guadeloupe.

Un quatrième DU concerne de nouveau la fac de médecine (je le dis dans l'ordre dans lequel ils étaient classés dans le dossier que j'ai consulté). Il s'agit d'un diplôme de formation à la communication médicale scientifique.

Il s'agit donc de 4 diplômes universitaires, puis on abordera les diplômes nationaux et j'expliquerai pourquoi ils viennent devant vous.

### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur les diplômes universitaires ? Il n'y a pas de questions. Nous allons donc voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, les diplômes universitaires sont validés. Nous allons passer aux diplômes nationaux.

### **Monsieur Antoine Delcroix, chargé de mission**

Pour les diplômes nationaux, il s'agit d'ouvrir certains de ces diplômes sous d'autres régimes que la formation initiale. Ils existent tous dans notre carte de diplômes accrédités, mais comme vous le savez, nos diplômes accrédités s'arrêtent en 2021-2022, puisque le 10 mai 2021, vous avez voté la nouvelle carte d'accréditation. Donc, pour pouvoir poursuivre les opérations concernant ces diplômes, par exemple les ouvertures sous le régime d'apprentissage, des poursuites d'ouverture sous le régime de formation continue, nous avons besoin de votre vote pour la maintenir ouverts ou les ouvrir l'année prochaine. Nous avons en premier, le DUT Carrières sociales (avec une spécialité mentionnée dans le dossier), la licence professionnelle GRH, les licences MGC, Paie, Comptabilité et Responsable portefeuille clients en cabinet d'expertise. Je fais juste un point d'arrêt sur ce dernier pour signaler que nous l'avions accrédité depuis le début de l'accréditation (2018-2019), mais nous n'avons trouvé un accord avec un CFA que pour l'année 2021-2022. On peut espérer que l'accord se poursuivra au-delà, mais c'est la raison pour laquelle vous avez une demande d'ouverture puisqu'il n'avait pas été ouvert jusqu'à à présent (mais je confirme qu'il est bien dans la carte des diplômes accrédités). Et puis, vous avez la licence professionnelle Management et gestion des organisations (MGO), où vous avez deux sous-dossiers, puisque l'IUT de Guadeloupe l'ouvre en apprentissage, alors que la formation continue l'ouvre en formation continue. Évidemment, sur le dossier de la formation continue, vous voyez qu'il y a une coquille puisqu'il y a une demande de réouverture sur 3 ans. Cette demande sera bien sûr acceptée sous réserve de ré-accréditation de la licence MGO. Si la licence MGO est ré-accréditée, la formation continue pourra la maintenir ouverte, non seulement l'année prochaine mais les deux années suivantes. Ces demandes sont aussi conditionnées, en tout cas pour les IUT, à des remaniements qui s'opéreront au fur et à mesure de la montée en charge des BUT (bachelors universitaires de technologie).

### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur ces diplômes nationaux ?

### **Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'ai une question sur le DUT Carrières sociales. Suite à la remarque de Monsieur Delcroix, il y a effectivement une transformation des DUT en BUT. J'étais un peu surpris qu'un DUT soit proposé, mais je comprends mieux si c'est la deuxième année.

### **Monsieur Antoine Delcroix, chargé de mission**

Oui c'est ça. C'est simplement pour faire des tuilages avec la bascule BUT pour l'année 2021-22. Il faut poursuivre les formations engagées jusqu'à l'ouverture effective des troisièmes années de BUT. Mais vous verrez au fil des conseils, un certain nombre d'ajustements liés à l'offre des IUT dans la bascule DUT / BUT.

## **Monsieur le Président**

Est-ce qu'il y a des questions sur ces diplômes ? S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est vote contre ? Merci beaucoup.

## **7. Questions diverses**

### **Monsieur le Président**

J'ai oublié de demander s'il y avait des questions diverses. Puisque nous n'en avons pas identifié, nous arrêtons le CA en session plénière.

### **Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Monsieur le Président, excusez-moi de vous couper. Avant de finir, comme j'ai été déconnecté au moment du vote sur les bons cadeaux, je ne reviens pas sur le vote mais je partage en partie la remarque du Professeur Virassamy.

### **Monsieur le Président**

Je suis aussi de votre avis. Je sais qu'il y a ceux qui peuvent se payer 50 € facilement, et d'autres qui ont beaucoup plus de difficultés. Mais Monsieur Subits vous a expliqué pourquoi, quand on donne une somme plus élevée, il faut déclarer et cela peut poser problème aux agents. Le service juridique a des informations là-dessus. La question va se poser l'année prochaine, peut être supprimée complètement les bons cadeaux pour les enseignants-chercheurs et de faire d'autres actions avec cet argent. Je ne sais pas, il faut imaginer d'autres actions qu'on pourrait concevoir pour le personnel et les étudiants. Mais on ne peut pas augmenter le montant des bons cadeaux.

Voilà, merci beaucoup. Je vous remercie de votre patience et du temps que vous avez donné pour que ce conseil soit terminé aussi tôt. Les points avaient déjà été bien discutés en amont par les différentes instances. Au fur et à mesure, on améliore les process et on arrive à un conseil d'administration qui se passe dans de bonnes conditions. C'est ce que je souhaitais depuis le début de ma mandature, on y arrive et il n'est pas trop tard. Nous allons passer au CA restreint qui ne devrait pas durer longtemps puisque les points sont très limités. Puisque nous avons vu tous les points indispensables, il n'y aura pas de conseil d'administration en début d'année. Il y aura certainement un conseil d'administration au mois d'octobre ou de novembre pour le budget, puis ce sera la fin des conseils d'administration pour ma mandature. Je remercie tous ceux qui sont présents et je vous souhaite de passer de bonnes vacances. On se retrouve au mois de septembre, prêt à bondir parce qu'il y aura du travail. Merci beaucoup, bon appétit.

Fin de séance à 10 h 35.